

# INFORMATION : LE STATIONNEMENT PAYANT AUX DEUX ALPES

## **Un projet politique global en faveur des résidents**

La mise en place du stationnement payant aux Deux Alpes s'inscrit dans un projet plus large d'**amélioration des services publics** et de modernité à travers une transition vers la **mobilité douce**. Son objectif premier est la diminution du nombre de voitures sur le plateau et la suppression des courts trajets, qui sont **les plus polluants** visuellement et pour l'environnement. Cela permettra au centre-station d'être mieux **mis en valeur**.

L'équipe municipale ne souhaite pas augmenter les **impôts locaux** malgré un plan de mandat qui se veut **ambitieux** : piscine-patinoire, maison de la santé, extension de la crèche garderie... Le stationnement payant est un excellent moyen de contribuer à cet effort financier tout en préservant les résidents et socio-professionnels avec des **tarifs peu excessifs** au regard des pratiques dans les autres stations françaises.

Enfin, c'est la mobilité dans sa globalité qui doit être améliorée afin d'aboutir à un projet cohérent et complet. La création de **190 places** supplémentaires, via le réaménagement du stationnement sur l'avenue de la Muzelle et la construction en ouvrage d'un parking de 300 places aux Glaciers, permettra de répondre aux **besoins** de stationnement y compris en haute saison. Le réseau de navettes actuel mérite lui aussi d'être renouvelé. A travers un contrat de **DSP**, celui-ci sera optimisé avec des **navettes** plus fréquentes circulant sur un périmètre plus vaste et sur une plage horaire bien plus large.

## **Réorganisation de l'avenue de la Muzelle – Parking des Glaciers = 190 places supplémentaires**

### **Chronologie du projet**

#### **Lancement de l'étude avec Inddigo - février 2024**

Le bureau d'études Inddigo a été sollicité pour réaliser un audit des besoins de la commune ainsi que proposer des scénarios de stationnement payant pour accompagner la collectivité dans sa transition. Le compte-rendu de l'étude est disponible en flashant le QR Code ci-contre.



#### **Réunion publique - avril 2024**

Annnonce du projet et de la mise en œuvre du stationnement payant à partir de décembre 2024.

#### **Acquisition de la parcelle support du Parking des Glaciers – juillet 2024**

#### **Réunion d'information sur le projet de stationnement payant – septembre 2024**

Présentation du projet et échanges avec les administrés.

#### **Lancement d'un marché de fournitures d'horodateurs - septembre 2024**

Remise des offres prévue le 14 octobre pour une mise en œuvre dès décembre.

#### **Attribution du marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement définitif de la 1ère tranche de l'avenue de la Muzelle - automne 2024**

Le démarrage des travaux portant sur la 1ère tranche du réaménagement définitif de l'avenue de la Muzelle est envisagé au mois de mai 2025 et la fin des travaux est prévue en novembre 2025. L'installation des horodateurs solaires sera réalisée avant la saison d'hiver 2024-2025.

Ces derniers seront déposés puis réinstallés lors de l'aménagement définitif de l'avenue de la Muzelle.

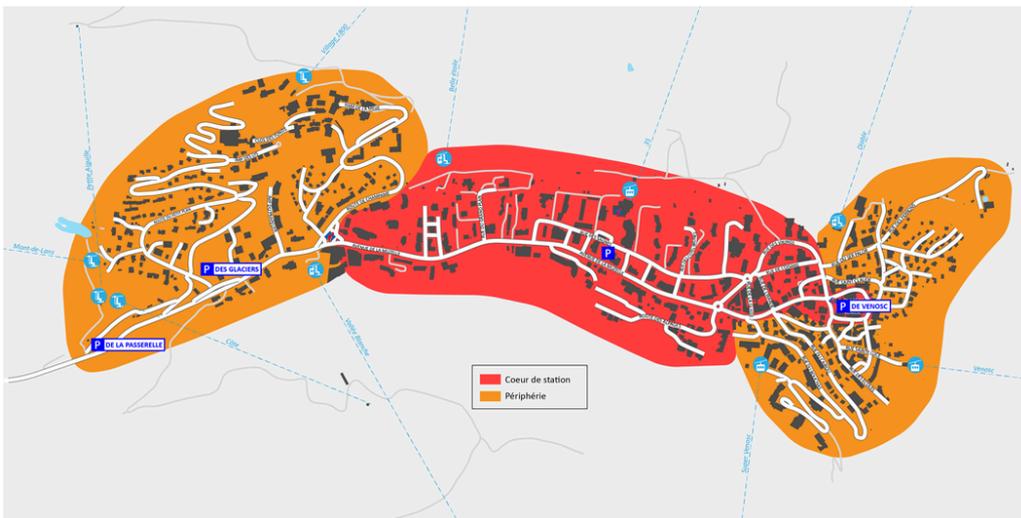
## Les zonages

Deux types de zonages ont été définis :

- 3 zones résidentielles (2 périphéries et centre-station) : elles déterminent les possibilités d'abonnement pour les résidents. Concrètement, je suis en mesure de prendre un abonnement pour la zone dans laquelle je réside. Par exemple, si je vis en au Village 1800, je peux souscrire à un abonnement pour la zone 1.



- 2 zones tarifaires (périphérie et centre-station) : elles déterminent les tarifs pour chaque zone.



### Comment régler mon stationnement ?

#### Sur voirie, je souhaite régler à l'heure, à la journée ou à la semaine :

- J'utilise l'un des horodateurs installés
- Je règle via l'application smartphone dédiée dès la mise en service

#### Sur voirie, je souhaite prendre un abonnement à la saison ou à l'année (uniquement en étant résident ou socio-professionnel) :

- Je prends contact avec les services de police municipale à partir du 2 novembre
- Je télécharge mon dossier au format web sur le site de la mairie à partir du 2 novembre

Concernant les parkings des Glaciers et de l'Alpe de Venosc, il sera possible de régler aux bornes sur site (caisse automatique et barrière sur les deux sites, guichet uniquement à Venosc). Un système de réservation sera mis en service pour la première fois au parking de l'Alpe de Venosc.

## Grilles tarifaires - tarifs en vigueur grand public

**IMPORTANT** : du 1er mai au 15 juin et du 1er septembre au 30 novembre inclus, le stationnement sera gratuit. D'autre part, il est rappelé qu'en plus des places « arrêt minute », toutes les places sans exception sont gratuites durant la première demi-heure, et durant la première heure le samedi ainsi qu'aux parkings de l'Alpe de Venosc et des Glaciers.

### Tarification estivale

**Parking souterrain (Venosc)**  
 Horaire : 0,5€  
 Journée : 6€  
 Semaine : 15€  
 Saison : 40€  
 Année : 500€

**Parking à ciel ouvert (Glaciers)**  
 Horaire : 0,5€  
 Journée : 6€  
 Semaine : 15€

### Tarification hivernale

**Parking souterrain (Venosc)**  
 Horaire : 4€  
 Journée : 40€  
 Semaine : 150€  
 Année : 500€

**Parking à ciel ouvert (Glaciers)**  
 Horaire : 1,5€  
 Journée : 15€  
 Semaine : 40€

### Tarification en saison sur voirie

**Centre-station**  
 Horaire : 3€  
 Journée : 30€  
 Semaine : 100€

**Périphérie**  
 Horaire : 2€  
 Journée : 25€  
 Semaine : 80€

## Grilles tarifaires - abonnements résidents et socio-professionnels

	Cœur Station	Périphérie
	Tarif Voirie	Tarif Voirie
Mois civil Résident	35 €	25 €
Saison hiver Résident	120 €	100 €
Saison été Résident	50 €	40 €
Année Résident	150 €	120 €
Mois civil Socio-professionnel	45 €	35 €
Saison hiver Socio-professionnel	150 €	120 €
Saison été Socio-professionnel	60 €	45 €
Année Socio-professionnel	180 €	140 €
	Toutes Zones	
Annuel Socio-professionnel ambulant	500 €	
Abonnement des samedis pour saison hiver Socio-professionnel	80 €	
Abonnement des samedis pou saison été Socio-professionnel	25 €	
Abonnement des samedis à l'année Socio-professionnel	100 €	

### Les prochaines dates à retenir concernant la mobilité et le stationnement

**8 octobre 2024** : délibérations concernant les tarifs du stationnement sur voirie et en ouvrage en Conseil municipal

**24 octobre 2024** : présentation du projet d'aménagement de l'avenue de la Muzelle et de la DSP de navettes à venir

**Courant octobre** : deuxième session de consultations du schéma directeur de mobilité

**Mi-novembre** : inauguration du parking des Glaciers

**17 janvier 2025** : inauguration 3S